

## **Règlements pour le tirage qui aura lieu pendant le Festival Ukrainien 2010, organisé par l'Association Culturelle St-Volodymyr de Montréal:**

### **Général :**

Les prix n'ont pas de valeur marchande, ne peuvent être échangés pour de l'argent, ni vendus. Le tirage aura lieu à 18 H, samedi, le 11 septembre 2010 au Parc de l'Ukraine, coin 12<sup>e</sup> avenue et la rue Bellechasse à Montréal (Québec), lors du Festival Ukrainien de Montréal. La présence au tirage est facultative. Quatre (4) billets seront tirés, le premier prix en premier. Les prix devront être réclamés sur place au Festival jusqu'au 20 H, ou, au plus tard jusqu'à 15 H, le vendredi 10 octobre 2010 au Caisse populaire Ukrainienne de Montréal situé à 3250 rue Beaubien E, Montréal en échange des billets gagnants. Les règlements du tirage peuvent être consultés aux mêmes endroits et au [www.ukfestmontreal.org](http://www.ukfestmontreal.org). Les membres du conseil exécutif ainsi que les membres de leurs familles qui résident avec eux ne sont éligibles à ce tirage.

Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou au fonctionnement de ce concours peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* afin qu'il soit tranché. Tout litige concernant l'attribution des prix peut être soumis par un résident de la province de Québec à la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*. Le rôle de la Régie est de faciliter une entente entre les parties.

### **Premier prix (valeur total \$2,000) :**

Un bon pour des services ou des produits de Vacances Air Canada avec une valeur maximale de \$2000. Le bon est valable pour un période d'un (1) an après le tirage, au 11 septembre 2011.

### **Deuxième prix (valeur total de \$1,950) :**

Utilisation d'une automobile exotique "De Luxe" avec chauffeur (au choix exclusif de Les Productions John Scotti) pour une période maximale de quatre (4) heures pendant la semaine, excepté la fin de semaine ou journées fériés, tout excédant sera au compte du gagnant. Le prix ne peut être combinées avec d'autres offres de Les Productions John Scotti. Avec un préavis de dix (10) jours ouvrables, le gagnant avec jusqu'au trois (3) personnes seront ramassées, livrés au restaurant La Pomodoro à Montréal, et retournés à la même adresse dans les limites du Montréal métropolitain. La date limite est le 31 décembre 2010. Au moins un adulte âgé de vingt-cinq (25) ans ou plus doit être présent lors de l'excursion. Ce prix comprend un bon d'une valeur maximale de 150\$ au Restaurant La Pomodoro.

### **Troisième prix (valeur total \$1,184):**

Un certificat voyage promotionnel de VIA Rail Canada pour un (1) voyage aller-retour au tarif Économique, pour quatre (4) passagers, pour voyage entre Montréal et Toronto.

### **Quatrième prix (valeur total de \$100)**

Deux (2) certificat-cadeaux avec une valeur de \$50 chaque pour Scandinave Spa Mont-Tremblant, ou Scandinave Les Bains Vieux-Montréal.

## **Rules and Regulations for the lottery draw to be held during the Ukrainian Festival 2010 as organised by the St. Volodymyr Cultural Association of Montreal.**

The prizes have no commercial value, cannot be exchanged for cash, or sold. The draw will take place at 6 pm, Saturday, September 11, 2010 in Parc de l'Ukraine, corner of 12<sup>th</sup> Ave. and Bellechasse St., Montreal, QC during the Montreal Ukrainian Festival. Presence at the draw is not required. Four tickets will be drawn, starting with the First prize. The prizes may be claimed at the Festival until 8 pm, or by 3 pm Friday, October 10, 2010 at the Caisse populaire Ukrainienne de Montreal at 3250 Beaubien St. East, Montreal, QC in exchange for the winning ticket(s). Rules of the draw may be consulted at the same locations and at the website [www.ukefestmontreal.org](http://www.ukefestmontreal.org). Members of the executive committee and members of their immediate family living with them are not eligible for the draw.

Any dispute or claim relating to organization or conduct of this promotional contest by a resident of the Province of Quebec may be addressed to the *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*. A dispute relating to the attribution of the prize may also be submitted to the *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* who will limit its intervention to facilitating settlement between the parties.

### **First Prize** (total value \$2000):

A voucher for services and products offered by Air Canada Vacations with a maximum value of \$2000. The voucher is valid for a period of one (1) year until September 11, 2011.

### **Second Prize** (total value \$1950):

Use of an exotic "deluxe" automobile with chauffeur (choice rests exclusively with Les Productions John Scotti) for a maximum period of four (4) hours during the week, except on week-ends and holidays. Any excess will be charged to the winners account. The prize cannot be combined with any other offer from Les Productions John Scotti. With a ten (10) day advance notice, the winner with up to three (3) persons will be picked up, delivered to La Pomodoro restaurant, and returned to the same address within the limits of metropolitan Montréal. Prize must be claimed before December 31, 2010. An adult of at least twenty-five (25) years of age must be present during the trip. The prize includes a certificate with a maximum value of \$150 for La Pomodoro restaurant.

### **Third Prize** (total value \$1184):

A promotional travel certificate from VIA Rail Canada for one (1) round trip in Economy Class, for four (4) passengers, for travel between Montreal and Toronto.

### **Forth Prize** (total value of \$100):

Two (2) gift cards, with a value of \$50 each, for Scandinave Spa Mont-Tremblant, or Scandinave Les Bains Vieux Montréal.